

Optimisation de l'approvisionnement en équipements de protection individuelle pendant la pandémie de COVID-19

Recommandations de Santé Ontario

Date de publication initiale : 11 avril 2020

Archivé : 1 septembre 2021

Date	Modifications
1 septembre 2021	<p>Le présent document ne sera plus actualisé et a été archivé.</p> <p>Pour être approvisionnés en ÉPI, les fournisseurs de soins de santé peuvent commander des ÉPI en remplissant le formulaire de demande d'ÉPI et de trouses d'écouvillons.</p> <p>Pour obtenir des renseignements sur l'ÉPI pendant la pandémie de COVID-19, veuillez consulter :</p> <ul style="list-style-type: none">• les dernières lignes directrices de Santé publique Ontario (comportant notamment des renseignements sur le mode de transmission, d'ÉPI réutilisable [respirateurs en élastomère], l'utilisation accrue et la réutilisation limitée);• les ressources de Santé Canada (comprenant notamment des renseignements sur la décontamination de l'ÉPI).